

# **FINATIS**

*Société anonyme au capital de 84.852.900 euros*  
*Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS*  
*712 039 163 RCS PARIS*

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE**

**DU 22 MAI 2015**

### **Compte rendu**

- 15 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire qui s'est réunie le 22 mai 2015 au Centre de Conférence Capital 8, 32, rue de Monceau, 75008 Paris, détenant 5 228 850 actions (soit 92,45 % des actions ayant le droit de vote) et représentant 5 228 850 droits de vote sur les 5 655 857 actions ayant le droit de vote.
- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2014 ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par le versement d'un dividende de 2 euros par action ont été approuvés.

L'Assemblée Générale a approuvé, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce, l'avenant n°1 à la convention de conseil stratégique et d'assistance technique conclu avec la société Euris.

L'Assemblée Générale a en outre renouvelé les mandats d'administrateur de Messieurs Didier Lévêque et Alain Deloz ainsi que des sociétés Euris, représentée par Monsieur Jacques Dumas, et Matignon Diderot, représentée par Madame Virginie Grin, pour une durée d'un an.

L'Assemblée Générale a également renouvelé le mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant, respectivement le cabinet Cailliau, Dedout et Associés et Monsieur Didier Cardon, pour une durée de six exercices.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a émis un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Didier Lévêque, Président-Directeur Général.

L'Assemblée Générale a en outre renouvelé l'autorisation d'achat par la société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale a également autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre, dans la limite de 10% du capital, dans le cadre du programme de rachat.

Puis, l'Assemblée générale a renouvelé, pour une durée de 26 mois, les différentes autorisations financières conférées au Conseil d'administration. Ainsi, l'Assemblée Générale a :

- délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, dans la limite d'un montant maximum de 40 millions d'euros ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation ;
- autorisé le Conseil d'administration à augmenter le montant initial des émissions réalisées en cas de demandes de souscription excédentaires ;
- fixé le montant nominal global des émissions de titres de créances qui pourraient être réalisées immédiatement, sur la base des délégations susvisées, à 150 millions d'euros (ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites) et le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces délégations, à 40 millions d'euros, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, conformément à la loi.

Puis, l'Assemblée Générale a procédé à la mise à jour de l'article 25 des statuts relatif aux conventions réglementées et de l'article 39 des statuts relatif à la date d'enregistrement des actionnaires pour l'admission aux assemblées.

L'Assemblée Générale a enfin renoncé à l'attribution légale d'un droit de vote double et modifié corrélativement l'article 42 des statuts relatif au droit de vote.

### **Résultat des votes**

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

PREMIERE RESOLUTION : *Approbaton des comptes annuels de la société*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : *Approbaton des comptes consolidés*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : *Affectation du résultat de la société*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : *Virement de la somme de 71 229,75 €, du poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres » au poste « autres réserves »*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : *Conventions de l'article L 225-38 du code de commerce*

Cette résolution a été adoptée à la majorité :

5 228 652 voix pour (99,9962 %)

198 voix contre (0,0038%)

SIXIEME RESOLUTION *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Monsieur Didier LEVEQUE)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Monsieur Alain DELOZ)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Société EURIS)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Société MATIGNON DIDEROT)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire (Cabinet CAILLIAU, DEDOUIT et ASSOCIES)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant (Monsieur Didier CARDON)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION : *Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Didier LEVEQUE, Président-Directeur Général*

Cette résolution a été adoptée à la majorité :

5 228 652 voix pour (99,9962 %)

198 voix contre (0,0038%)

TREIZIEME RESOLUTION : *Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*

Cette résolution a été adoptée à la majorité :

5 228 652 voix pour (99,9962 %) 198 voix contre (0,0038%)

QUATORZIEME RESOLUTION : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

• **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

QUINZIEME RESOLUTION : *Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre*

Cette résolution a été adoptée à la majorité :

5 228 652 voix pour (99,9962 %) 198 voix contre (0,0038%)

SEIZIEME RESOLUTION : *Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise*

Cette résolution a été adoptée à la majorité :

5 228 652 voix pour (99,9962 %) 198 voix contre (0,0038%)

DIX-SEPTIEME RESOLUTION : *Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, avec maintien du droit préférentiel de souscription*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DIX-HUITIEME RESOLUTION : *Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant initial des émissions réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription en cas de demande de souscriptions excédentaires*

Cette résolution a été adoptée à la majorité :

5 228 652 voix pour (99,9962 %) 198 voix contre (0,0038%)

DIX-NEUVIEME RESOLUTION : *Limitation globale des autorisations financières conférées au conseil d'administration*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

VINGTIEME RESOLUTION : *Mise à jour de l'article 25 des statuts relatif aux conventions réglementées*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION : *Mise à jour de l'article 39 des statuts relatif à l'admission aux assemblées*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION : *Renonciation à l'attribution légale d'un droit de vote double issue des nouvelles dispositions de l'article L.225-123 du code de commerce et modification corrélative de l'article 42 des statuts relatif au droit de vote*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.